



**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**  
**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 1<sup>er</sup> février 2016

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Stéphane LE FOLL lance la deuxième édition des Trophées de l'agro-écologie**

A la veille de la remise des Trophées de l'agro-écologie 2015 à l'occasion du Salon de l'International de l'Agriculture, Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, lance la deuxième édition des Trophées de l'agro-écologie, en partenariat avec le Crédit agricole. Ceux-ci distinguent des démarches innovantes, exemplaires d'une agriculture performante économiquement, environnementalement et socialement.

Cette année encore, ces Trophées mettront à l'honneur les démarches de groupe avec le Grand prix de la démarche collective, qui souligne la priorité donnée à l'action collective d'agricultrices et d'agriculteurs engagés dans l'agro-écologie.

Le Prix de l'innovation sera, quant à lui, décerné à la démarche individuelle d'un exploitant très innovant dans ses pratiques agro-écologiques.

Les élèves des lycées agricoles pourront à nouveau s'impliquer dans les Trophées : il leur sera proposé de se rendre dans les exploitations et de compléter les dossiers des exploitants candidats, en apportant ainsi un appui à la valorisation de la candidature. Ils auront aussi la possibilité de présenter ces dossiers aux jurys régionaux. Ce sera l'occasion, pour les élèves des lycées, de se familiariser concrètement avec les pratiques innovantes de terrain, ce qui s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan « Enseigner à produire autrement ».

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site internet du ministère de l'Agriculture à l'adresse suivante : <http://agriculture.gouv.fr/trophees-agroecologie>

Les agriculteurs ont également la possibilité de retirer un dossier auprès de leur direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou de leur direction départementale des territoires (DDT). Ces dossiers doivent être renvoyés à la DRAAF au plus tard le 15 mars 2016. Le concours se déroule en deux phases de sélection, avec un jury régional puis un jury national.

**Plus d'informations sur : [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)**


---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture